

PROJET DE LOI N° 209 AUTEUR: M. Claude Cousineau, député de Bertrand
 TITRE: Loi sur l'Agence de développement de Saint-Denis

- Présentation le : 2006-11-08

Consultations gén. ou part. à la — le —

Dépôt du rapport de commission: —

Motion de scission le : —

Motion de report le : —

- Adoption du principe le : —

Étude détaillée à la CAT le 2006-12-06

- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-12-07 AM (1)

Si amendement(s) en Commission : oui ☒ non ☐ Si amendement au titre : oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui ☐ non ☒

de M — (... articles amendés)

de M — (... articles amendés)

de M — (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : —

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M —

de M —

de M —

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui ☐ non ☒ (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-12-14

- Sanction du projet de loi le: 2006-12-14 (2006, c.6e)

Motion de suspension des règles présentée le : —

Feuille de temps jointe sur: —

Feuille de vote jointe sur: —

Autres: —



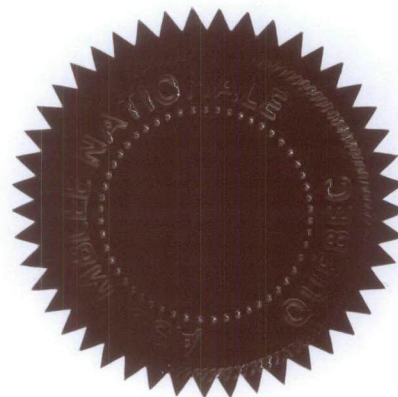
ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 779-20061207

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - DEUXIÈME SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

PROCÈS-VERBAL

Séance du 6 décembre 2006



Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209,
Loi sur l'Agence de développement de Saint-Donat
(Texte adopté avec un amendement)

100-1000

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'aménagement du territoire

Séance du mercredi 6 décembre 2006

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209, *Loi sur l'Agence de développement de Saint-Donat*. (Ordre de l'Assemblée, le 8 novembre 2006)

Membres présents :

- M. Ouimet (Marquette), président de la Commission
- M. Cousineau (Bertrand), proposeur du projet de loi, en remplacement de Mme Champagne (Champlain)
- M. Dubuc (La Prairie)
- M. Lemay (Sainte-Marie – Saint-Jacques)
- Mme Normandeau (Bonaventure), ministre des Affaires municipales et des Régions
- M. Pagé (Labelle)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De la Municipalité de Saint-Donat :

- M. Richard Bénard, maire
- M. Yves Durand, promoteur, pour Guepar S.E.C., société en commandite
- M^e Pierre Paquin, avocat

La Commission se réunit à 16 h 06 sous la présidence de M. Ouimet (Marquette), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe II).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITION ET ÉTUDE DÉTAILLÉE

M. Cousineau (Bertrand) et Mme Normandeau (Bonaventure) formulent des remarques préliminaires.

M. Bénard donne le point de vue de la requérante.

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission et la requérante.

Article 1 : M. Cousineau (Bertrand) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à la requérante de prendre la parole.

L'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Articles 2 et 3 : Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Article 4 : Un débat s'engage.

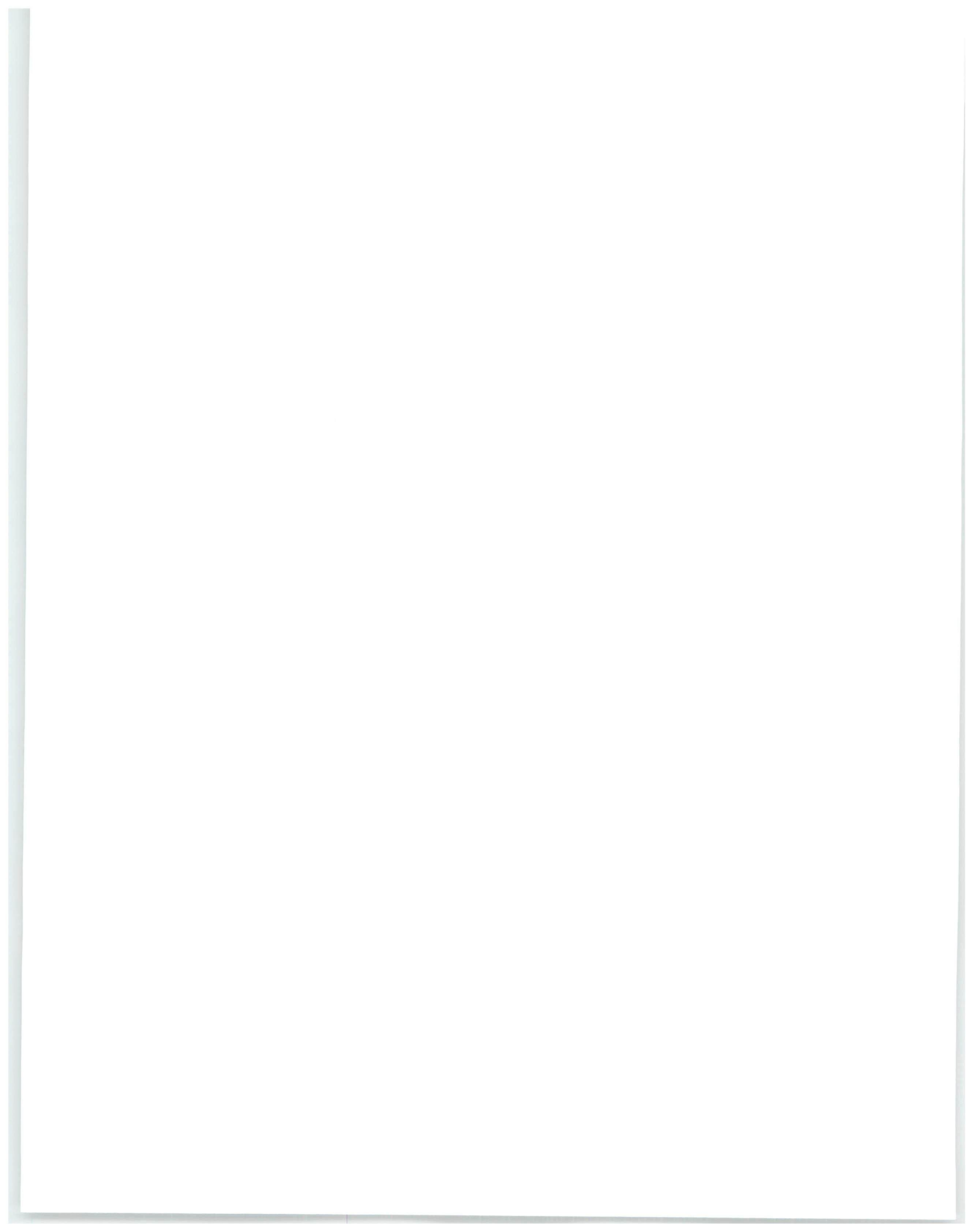
Il est convenu de permettre à M^e Langlois de prendre la parole.

Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Articles 6 à 10 : Les articles 6 à 10 sont adoptés.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.



Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Articles 13 et 14 : Les articles 13 et 14 sont adoptés.

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté.

Article 16 : Après débat, l'article 16 est adopté.

Article 17 : L'article 17 est adopté.

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 19 : L'article 19 est adopté.

Article 20 : Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 21 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Langlois de prendre la parole.

Après débat, l'article 21 est adopté.

Articles 22 et 23 : Les articles 22 et 23 sont adoptés.

Article 24 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Gagnon de prendre la parole.

Après débat, l'article 24 est adopté.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté.

Articles 26 à 29 : Les articles 26 à 29 sont adoptés.

Intitulés des chapitres : Les intitulés des chapitres sont adoptés.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 209 : Le texte du projet de loi n° 209, *Loi sur l'Agence de développement de Saint-Donat*, amendé, est adopté.

REMARQUES FINALES

M. Cousineau (Bertrand), Mme Normandeau (Bonaventure) et M. Bénard formulent des remarques finales.

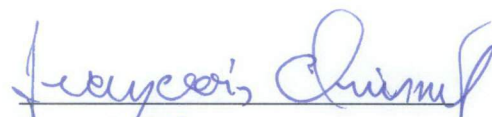
À 17 h 01, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Marc Painchaud



François Oufimet

MP/jm

ANNEXE I

Amendement adopté



Am 1
Art. 1

PROJET DE LOI NUMÉRO 209

LOI SUR L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DONAT

AMENDEMENT

Article 1

Remplacer le paragraphe 2° par le suivant :

2° le mot « entente » désigne l'entente intervenue le 30 novembre 2006 entre la Municipalité de Saint-Donat et Guepar, à laquelle fait référence la résolution numéro 06-11-661 adoptée le 13 novembre 2006 par la municipalité.

Adopté
M. R.

ANNEXE II

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Audition des intéressés et étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants :

- n° 200, *Loi concernant la Ville de Québec*;
n° 209, *Loi sur l'Agence de développement de Saint-Donat*;
n° 214, *Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval*.

ORDRE DU JOUR

Le mercredi 6 décembre 2006

Salle Louis-Joseph-Papineau

De 15 à 18 heures

1) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 200, *Loi concernant la Ville de Québec*

Proposeur : M. Éric R. Mercier, député de Charlesbourg

Requérante : Ville de Québec

M. Monsieur François Picard, conseiller municipal et
deuxième vice-président du comité exécutif

M^c Serge Giasson, directeur, Service des affaires juridiques

M^c Nicolas Paradis, avocat, Service des affaires juridiques

2) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 209, *Loi sur l'Agence de développement de Saint-Donat*

Proposeur : M. Claude Cousineau, député de Bertrand

Requérante : Municipalité de Saint-Donat

M. Richard Bénard, maire

M^c Pierre Paquin, avocat

M. Yves Durand, promoteur, pour Guepar S.E.C., société en
commandite

3) PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 214, *Loi modifiant la Charte de la Ville de Laval*

Proposeur : M. Thomas J. Mulcair, député de Chomedey

Requérante : Ville de Laval

M. Gilles Vaillancourt, maire

M^e Jean Allaire, directeur, Service du contentieux

M^e Robert Cadieux, assistant directeur, Service du contentieux

Ajournement

Québec, le 4 décembre 2006